

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Francyne Thériault	731007			Le 08 juin 2022			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte scolaire Krok Soleil					(506) 739-5455		
Adresse							
99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Geneviève Abud			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie. Commentaires : Allergie au oeuf doit être indiquer.		25(g) 31 a		31 ac	ût 2022		
Commentaires généraux							
Inspection de renouvellement. La halte rencontre les exig concernant le ratio. Les enfants ont mangé et ont ensuite été à l'autre licence activités spéciales (cinéma, popcorn et bricolage). Il pleut lors de ma visite, les enfants n'ont pas été à l'exté	. C'est un	mer	credi péd	dagog	ique. Ils ont	eu des	
original signé par Geneviève Abud Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	Le 08 juin 2022 Date					
original signé par Jacinthe Desjardins Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	<u>_</u>	ate	Le	e 08 ju	iin 2022		
5	_						